



**TARN-ET-GARONNE
AMÉNAGEMENT**

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL REUNION DU 8 MARS 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le 8 du mois de mars (08.03.2024) à 15 heures 00 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, convoqué le 1er mars 2024, s'est assemblé en présentiel (salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (en visioconférence via le dispositif BlueJeans) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Aménagement.

DELIBERATION N°03/2024-03 CONVENTION DE FINANCEMENT POUR L'ELABORATION D'UN SCHEMA DE RESILIENCE

Nombre de membres en exercice : 20, soit 655 voix	
Nombre de membres présents : 14, soit 436 voix	M. BAYLET Jean-Michel (Président), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (2^{ème} Vice-Présidente), Mme NEGRE Marie-Claude (4^{ème} Vice-Présidente), Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (Déléguée titulaire), M. Josian PALACH (Délégué titulaire), Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire), Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)
Nombre de membres représentés : 4, soit 180 voix	M. BESIERS Jean-Philippe (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme DELBREIL M. WEILL Michel (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BAYLET M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. GARGUY M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. TERRENNE
Nombre de membres absents excusés : 2, soit 39 voix	M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire), M. SALOMON Bernard (3^{ème} Vice-Président)
Quorum : 328 voix	Atteint

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance Mme BOURDONCLE

Initié en 2013, le plan « France Très Haut Débit » a permis le déploiement de millions de kilomètres de fibre optique apportant ainsi une connexion très haut débit à l'ensemble des territoires. Ce déploiement, rapide et efficace, et souvent dépendant d'infrastructures aériennes, est toutefois soumis à des aléas pouvant conduire à des dysfonctionnements ou des interruptions du service, dus notamment aux aléas climatiques, à des actes de malveillance, à des accidents de la circulation...

Dans le cadre de la DSP 100% FTTH, la période de construction du réseau arrivant à son terme, le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement s'est engagé volontairement dans l'élaboration de son schéma local de résilience afin d'identifier les points de fragilité du réseau et d'organiser les interventions adéquates afin de pallier les dysfonctionnements et gérer les événements de crise comme ceux notamment rencontrés lors de la tempête de juin 2023.

Pour cela, le Président a signé un marché subséquent avec l'AMO du syndicat (cabinet ON-X) d'une durée d'un an pour un montant de 55 000 € TTC pour la réalisation d'un schéma local de résilience, s'articulant autour des 4 phases suivantes :

1. Phase Préparatoire
2. Audit Territorial
3. Solutions & Scénarios d'Intervention
4. Plan d'actions

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts et Consignations souhaite renforcer son appui aux acteurs du territoire en subventionnant les études relatives à la résilience des réseaux, à hauteur de 50% du coût total TTC de l'étude, soit pour Tarn-et-Garonne Aménagement, une subvention de 27 500 € TTC.

Pour cela, elle a soumis à Tarn-et-Garonne Aménagement une proposition de convention de financement pour la réalisation de son schéma local de résilience, et soumis à la validation du Comité syndical.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention de financement à passer avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement du schéma local de résilience en Tarn-et-Garonne ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de financement avec la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces et réaliser toutes les formalités nécessaires à la poursuite et à la bonne exécution de l'opération ;

- **DECIDE DE PREVOIR** les crédits correspondants à cette opération dans le budget annexe M4 Aménagement Numérique du syndicat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Préfecture

le **11 MARS 2024**

Et de la publication le **15 MARS 2024**

Fait à Montauban, le 8 mars 2024

Le Secrétaire de séance



Catherine BOURDONCLE

Le Président



Jean-Michel BAYLET

**Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Aménagement**
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN Cedex
Siret : 200 061 257 00016 - Ape : 8411Z

AR Préfecture

CONVENTION DE FINANCEMENT POUR L'ELABORATION D'UN SCHEMA DE RESILIENCE

Identifiant unique de l'acte : 082-200061257-20240308-03202403C-DE

Numéro d'acte : 03202403C

Date de décision : 08/03/2024

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-5-1-0-0 (Finances locales / Subventions / subventions demandées)

Fichier acte : 03 2024 03 Convention de financement pour schéma de résilience.pdf

Fichier(s) annexes(s) : 03 2024 03 PJ Convention de financement Banque des Territoires.pdf
Annexe financière A.102904 - C.116211.pdf

Collectivité émettrice : TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT

Acte transmis par : Audrey ALBERT

Date d'envoi de l'acte : 11/03/2024 15:43:44

Date de réception de l'AR : 11/03/2024 15:44:28